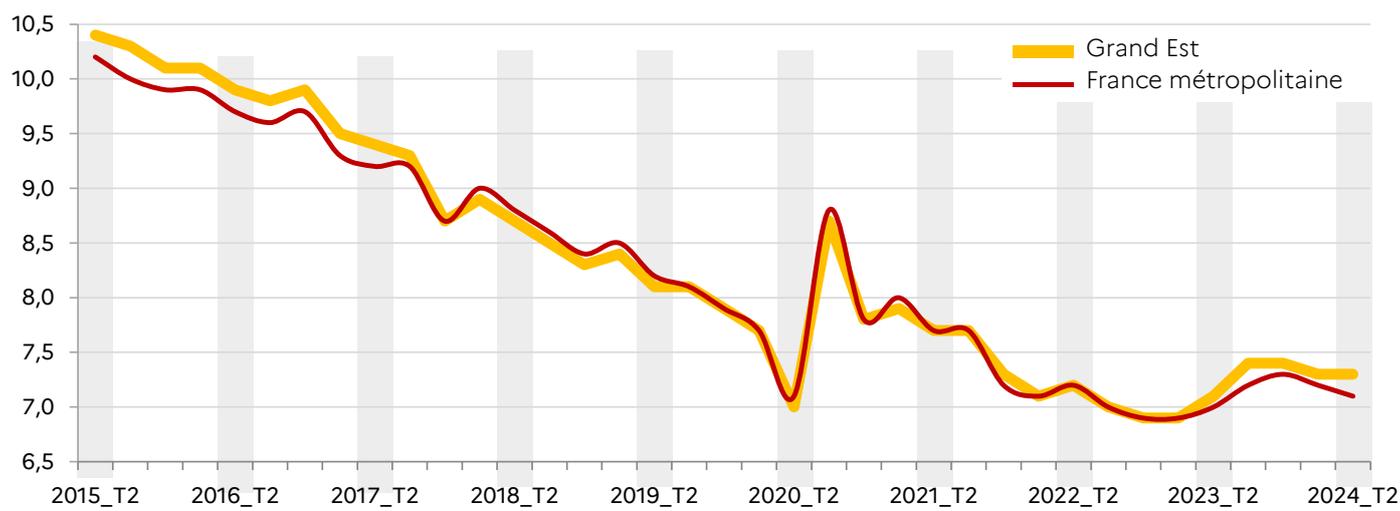


## TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉ DANS LES TERRITOIRES DU GRAND EST

Au deuxième trimestre 2024, le taux de chômage dans le Grand Est s'établit à 7,3 % de la population active. Il se stabilise par rapport au trimestre précédent, alors que le taux observé pour la France métropolitaine diminue pour le deuxième trimestre consécutif, pour atteindre 7,1 %. Sur un an, le taux de chômage s'accroît de 0,1 point dans le Grand Est et diminue de 0,1 point en France métropolitaine.

Sur dix ans, le taux de chômage se replie de 2,8 points dans la région, et de 2,7 points en France métropolitaine.

### ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE



### ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR RÉGION

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2024, les taux de chômage régionaux se situent dans une fourchette allant de 5,9 % (dans les Pays de la Loire) à 9,2 % (dans les Hauts-de-France). Avec un taux localisé de 7,3 %, le Grand Est est très proche de la moyenne métropolitaine (7,2 %). La plupart des régions métropolitaines connaissent une stabilité ou quasi-stabilité du taux de chômage au deuxième trimestre : pour neuf d'entre elles, l'évolution est nulle ou très légèrement négative (-0,1 point), identique à celle observée au niveau national. Parmi les quatre régions connaissant un recul supérieur à celle du niveau national, trois ont un taux de chômage plus élevé que la moyenne de métropole. Sur un an, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la seule région à afficher une diminution : -0,1 point par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre 2023. Avec une progression annuelle de 0,2 point, le Grand Est se situe légèrement au-dessus de la moyenne métropolitaine.

Région	2024 T1	2024 T2	Évol. trim. (en point)
Hauts-de-France	9,2	9,0	-0,2
Occitanie	8,9	8,7	-0,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8,1	7,8	-0,3
<b>Grand Est</b>	<b>7,3</b>	<b>7,3</b>	<b>0,0</b>
Normandie	7,0	7,0	0,0
Île-de-France	7,1	6,9	-0,2
Centre-Val-de-Loire	6,9	6,9	0,0
Nouvelle-Aquitaine	6,6	6,6	0,0
Bourgogne-Franche-Comté	6,6	6,5	-0,1
Corse	6,6	6,5	-0,1
Auvergne-Rhône-Alpes	6,4	6,3	-0,1
Bretagne	6,0	5,9	-0,1
Pays de la Loire	5,9	5,8	-0,1
<b>France métropolitaine</b>	<b>7,2</b>	<b>7,1</b>	<b>-0,1</b>

Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

**TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉ DANS LES TERRITOIRES DU GRAND EST**

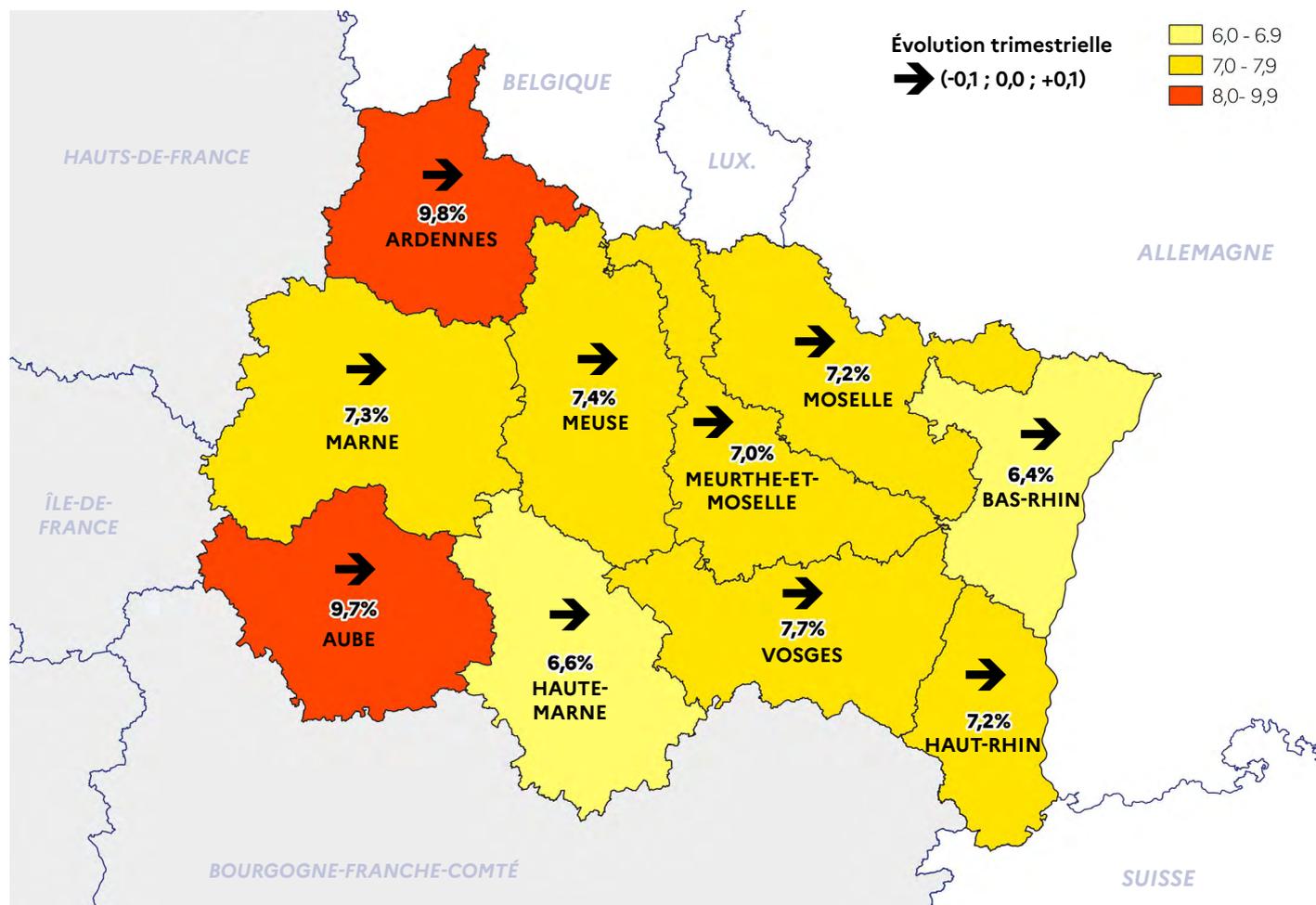
**ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR DÉPARTEMENT**

La stabilité du taux de chômage régional se retrouve au niveau départemental. Le taux reste identique par rapport au trimestre précédent en Haute-Marne et en Moselle, et recule très légèrement (-0,1 point) dans tous les autres départements.

Sur un an, pour les départements de la région, l'évolution du taux de chômage vont d'une stabilité à une progression de 0,3 %. Seules les Vosges connaissent une évolution nulle. Tous les autres départements enregistrent une hausse, de +0,1 point pour la Marne et la Meurthe-et-Moselle, à +0,3 point pour les Ardennes et le Haut-Rhin. Les cinq départements restants connaissent une progression de +0,2 point, identique à celle de la région.

Les Ardennes et l'Aube sont les départements affichant le taux de chômage le plus élevé (respectivement 9,8 % et 9,7 % de la population active). Ce sont aussi les départements où, sur 10 ans, le taux localisé a le moins baissé (respectivement -2,3 point et -2,2 point).

	2023 T2	2023 T3	2023 T4	2024 T1	2024 T2	Évol. trimestrielle (en point)	Évol. annuelle (en point)
Ardennes	9,5	9,9	9,9	9,9	9,8	-0,1	+0,3
Aube	9,5	9,8	9,8	9,8	9,7	-0,1	+0,2
Marne	7,2	7,4	7,4	7,4	7,3	-0,1	+0,1
Haute-Marne	6,4	6,7	6,6	6,6	6,6	0,0	+0,2
Meurthe-et-Moselle	6,9	7,2	7,1	7,1	7,0	-0,1	+0,1
Meuse	7,2	7,4	7,4	7,5	7,4	-0,1	+0,2
Moselle	7,0	7,2	7,3	7,2	7,2	0,0	+0,2
Bas-Rhin	6,2	6,5	6,5	6,5	6,4	-0,1	+0,2
Haut-Rhin	6,9	7,2	7,2	7,3	7,2	-0,1	+0,3
Vosges	7,7	8,0	7,9	7,8	7,7	-0,1	0,0
<b>Grand Est</b>	<b>7,1</b>	<b>7,4</b>	<b>7,4</b>	<b>7,3</b>	<b>7,3</b>	<b>0,0</b>	<b>+0,2</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>7,0</b>	<b>7,2</b>	<b>7,3</b>	<b>7,2</b>	<b>7,1</b>	<b>-0,1</b>	<b>+0,1</b>



Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

## ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR ZONE D'EMPLOI

Les taux de chômage des zones d'emploi (ZE) du Grand Est sont, comme au niveau régional et départemental, généralement stables au deuxième trimestre 2024. Les ZE de Forbach et de Charleville-Mézières sont les seules dans lesquelles le taux de chômage dépasse les 10 % (respectivement 11,4 % et 10,5 %). À l'autre extrémité de la distribution, trois ZE ont un taux de chômage inférieur à 5 % : Haguenau (4,8 %), Sélestat (4,8 %), Épernay (4,7 %).

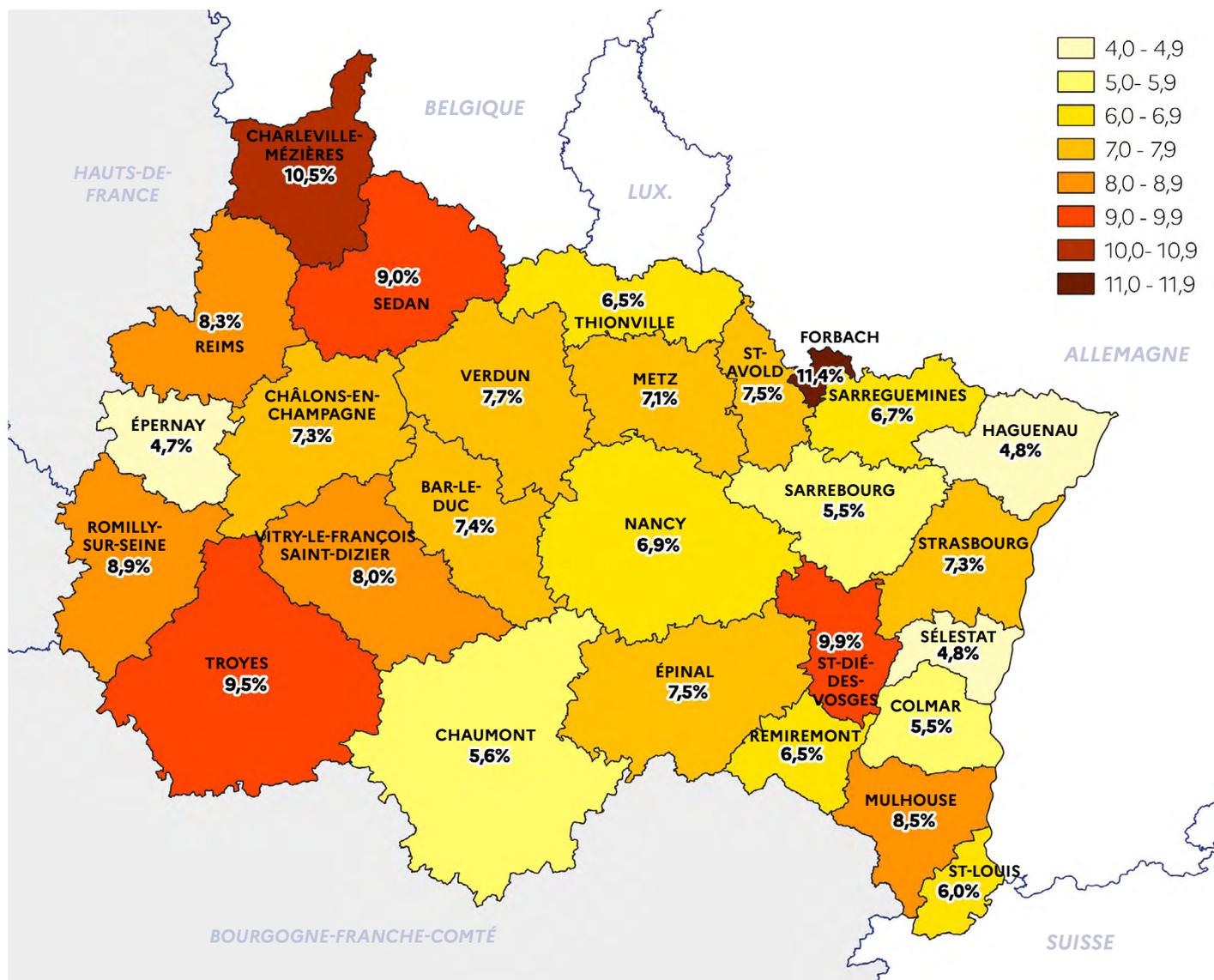
La ZE de Forbach est celle dans laquelle il s'est le plus accru en un an (+0,8 point). Douze autres ZE connaissent une augmentation modérée du taux de chômage par rapport à l'année précédente, entre +0,2 point et +0,4 point. Les 16 ZE restantes du Grand Est enregistrent un taux de chômage quasi stable sur un an (de -0,1 point à +0,1 point).

Sur 10 ans, toutes les ZE de la région affichent une baisse de leur taux de chômage. Cette baisse est souvent moins prononcée dans les ZE où le taux de chômage était le plus bas en 2014, avec par exemple un recul de -2,1 point en 10 ans dans les ZE de Haguenau et Épernay. Les baisses les plus importantes sont enregistrées dans les ZE de Saint-Dié-des-Vosges, Forbach et Remiremont, avec un recul de plus de 4 points en 10 ans.

	2023 T2	2023 T3	2023 T4	2024 T1	2024 T2	Évol. trimestrielle (en point)	Évol. annuelle (en point)
Bar-le-Duc	7,0	7,3	7,4	7,3	7,4	+0,1	+0,4
Châlons-en-Champagne	7,0	7,2	7,3	7,2	7,3	+0,1	+0,3
Charleville-Mézières	10,3	10,6	10,6	10,6	10,5	-0,1	+0,2
Chaumont	5,6	5,8	5,7	5,7	5,6	-0,1	0,0
Colmar	5,4	5,6	5,5	5,5	5,5	0,0	+0,1
Épernay	4,6	4,8	4,8	4,7	4,7	0,0	+0,1
Épinal	7,5	7,7	7,7	7,6	7,5	-0,1	0,0
Forbach	10,6	10,9	11,1	11,2	11,4	+0,2	+0,8
Haguenau	4,6	4,8	4,8	4,8	4,8	0,0	+0,2
Metz	7,1	7,2	7,3	7,2	7,1	-0,1	0,0
Mulhouse	8,1	8,5	8,5	8,6	8,5	-0,1	+0,4
Nancy	6,9	7,1	7,1	7,0	6,9	-0,1	0,0
Reims	8,2	8,5	8,5	8,5	8,3	-0,2	+0,1
Remiremont	6,5	6,8	6,6	6,7	6,5	-0,2	0,0
Romilly-sur-Seine	9,0	9,2	9,1	9,0	8,9	-0,1	-0,1
Saint-Avold	7,5	7,7	7,7	7,8	7,5	-0,3	0,0
Saint-Dié-des-Vosges	10,0	10,2	10,1	9,9	9,9	0,0	-0,1
Saint-Louis	5,8	5,9	6,0	6,0	6,0	0,0	+0,2
Sarrebouurg	5,4	5,6	5,6	5,5	5,5	0,0	+0,1
Sarreguemines	6,3	6,5	6,5	6,5	6,7	+0,2	+0,4
Sedan	8,8	9,2	9,1	9,1	9,0	-0,1	+0,2
Sélestat	4,8	5,0	5,0	5,0	4,8	-0,2	0,0
Strasbourg	7,1	7,4	7,4	7,4	7,3	-0,1	+0,2
Thionville	6,4	6,6	6,7	6,6	6,5	-0,1	+0,1
Troyes	9,2	9,6	9,6	9,6	9,5	-0,1	+0,3
Verdun	7,6	7,7	7,8	7,8	7,7	-0,1	+0,1
Vitry-le-François Saint-Dizier	7,7	8,0	7,9	8,0	8,0	0,0	+0,3
<b>Grand Est</b>	<b>7,1</b>	<b>7,4</b>	<b>7,4</b>	<b>7,3</b>	<b>7,3</b>	<b>0,0</b>	<b>+0,2</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>7,0</b>	<b>7,2</b>	<b>7,3</b>	<b>7,2</b>	<b>7,1</b>	<b>-0,1</b>	<b>+0,1</b>

Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR ZONE D'EMPLOI (SUITE)



Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

**Avertissement :** Indications concernant les estimations trimestrielles de taux de chômage localisé :

- l'emploi au numérateur des taux de chômage, en partie calculé avec les estimations trimestrielles d'emploi localisé (ETE), est révisé sur l'ensemble de la période en lien avec l'extension du champ des ETE à l'ensemble de l'emploi salarié.
- les estimations trimestrielles de taux de chômage par zone d'emploi sont cohérentes avec celles publiées au niveau régional.